

Bruxelles, 6 mai 2024

Chers Actionnaires,

Le conseil d'administration de Dexia Holding SA/NV, ayant son siège Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, à 1050 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0458.548.296 (« **Dexia Holding** ») vous invite à participer à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Dexia Holding (l'« **Assemblée Générale Ordinaire** ») et à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Dexia Holding (l'« **Assemblée Générale Extraordinaire** » et conjointement avec l'Assemblée Générale Ordinaire, les « **Assemblées** »), qui se tiendront le **22 mai 2024, à partir de 14h30** (heure belge) au siège de Dexia Holding.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :

- I. Communication du rapport de gestion du conseil d'administration, des rapports des commissaires et des comptes annuels statutaires et consolidés relatifs à l'exercice 2023.
- II. Résolutions
 1. Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023
 2. Affectation du résultat
 3. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2023
 4. Décharge aux commissaires pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2023
 5. Renouvellement(s) de mandat(s) d'administrateur(s) et éventuelles nouvelle(s) nomination(s) pour un mandat de 4 ans sur proposition du conseil d'administration
 6. Nomination définitive de Victor Richon, en qualité d'administrateur
 7. Attribution de pouvoirs

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant :

I. Proposition de renouveler le capital autorisé

- 1- Communication du rapport spécial du conseil d'administration
- 2- Proposition de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital autorisé
- 3- Proposition de modification des statuts en conséquence

II. Constat d'annulation d'actions acquises à titre gratuit et en conséquence modification des statuts de Dexia Holding.

- 1- Constat de l'annulation de 112 actions de la Société acquises à titre gratuit, conformément à l'article 7:219, paragraphe 2 du Code des sociétés et associations, à la suite de leur abandon par Dexia¹ au profit de Dexia Holding
- 2- Proposition modification de l'article 4 des statuts en conséquence
- 3- Procuration donnée à deux administrateurs pour constater, le cas échéant, annuellement la réduction du nombre d'actions à la suite de leur acquisition à titre gratuit par la société et pour adapter les statuts en conséquence

III. Attribution de pouvoirs

¹ Dexia, anciennement Dexia Crédit Local, est une société anonyme de droit français dont le siège est établi 1, passerelle des Reflets, Tour CBX – La Défense, 2, 92913 La Défense Cedex et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 351 804 042.

MODALITES DE PARTICIPATION

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Afin de participer et d'exercer leur droit de vote aux Assemblées, les actionnaires doivent notifier à Dexia Holding, au plus tard le 15 mai 2024, à 16h00, leur intention de participer aux Assemblées en envoyant un email ou le formulaire de procuration dûment complété et signé à l'adresse shareholder@dexia.com. Si aucune communication électronique ne peut être effectuée, un courrier signé ou un formulaire de procuration dûment complété et signé peut être envoyé au siège de Dexia Holding sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Nicolas Dupont, secrétaire général de Dexia Holding. Pour être pris en compte, les courriers ou formulaires doivent être reçus par Dexia Holding **le 15 mai 2024, à 16h00 au plus tard**. Les actionnaires doivent clairement s'identifier en fournissant leur nom et adresse complets et en indiquant le nombre d'actions nominatives qu'ils détiennent.

Seuls les actionnaires ayant satisfait aux exigences énoncées ci-dessus sont autorisés à participer et à voter aux Assemblées.

2. PROCURATION

Chaque actionnaire peut se faire représenter aux Assemblées par un mandataire. Les actionnaires peuvent désigner Nicolas Dupont, secrétaire général de Dexia Holding, comme mandataire. Aucun mandat ne peut être octroyé au président ou aux membres du conseil d'administration de Dexia Holding pour représenter les actionnaires aux Assemblées.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter aux Assemblées par un mandataire doivent envoyer la procuration, au plus tard le 15 mai 2024, à 16h00, en utilisant le formulaire de procuration joint au présent courrier et mis à disposition sur le site internet de Dexia Holding (<https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>) et en le renvoyant par email à l'adresse shareholder@dexia.com. Si aucune communication électronique ne peut être effectuée, le formulaire dûment complété et signé peut être envoyé au siège de Dexia Holding sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Nicolas Dupont, secrétaire général de Dexia Holding. Pour être pris en compte, les formulaires doivent être reçus par Dexia Holding au plus tard **le 15 mai 2024, à 16h00 au plus tard**.

Seule une procuration octroyée conformément aux règles applicables en droit belge et aux exigences décrites ci-dessus autorise le mandataire à assister et à voter au nom d'un actionnaire aux Assemblées. En outre, l'actionnaire doit satisfaire aux conditions de participations décrites ci-dessus.

3. VOTE

Seuls les actionnaires ayant valablement notifié à Dexia Holding leur intention de participer aux Assemblées sont autorisés à voter aux Assemblées.

4. QUESTIONS

Les actionnaires qui remplissent les conditions de participation aux Assemblées peuvent poser des questions relatives aux points à l'ordre du jour des Assemblées aux administrateurs et / ou aux commissaires de Dexia Holding. Ces questions doivent être soumises par écrit et **envoyées au plus tard le 15 mai 2024, à 16h00**, par email à l'adresse shareholder@dexia.com. Si aucune communication électronique ne peut être effectuée, les questions peuvent être envoyées par courrier au siège de Dexia Holding sis Bastion Tower,

DEXIA HOLDING SA/NV

Place du Champ de Mars 5 / Marsveldplein – B-1050 Bruxelles / Brussel – Tel. + 32 2 213 57 00 – www.dexia.com
RPM Bruxelles / RPR Brussel – TVA / BTW : BE 0458.548.296 – IBAN : BE61 0682 1136 2017 – BIC : GKCCBEBB

Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Nicolas Dupont, secrétaire général de Dexia Holding. Pour être pris en compte, les questions doivent être reçues par Dexia Holding **au plus tard le 15 mai 2024, à 16h00**.

Les actionnaires pourront également poser des questions lors des Assemblées.

Les réponses aux questions relatives aux points à l'ordre du jour des Assemblées seront formulées par les administrateurs et / ou les commissaires de Dexia Holding lors des Assemblées et seront ensuite publiées, ensemble avec les procès-verbaux des Assemblées, sur le site internet de Dexia Holding (<https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>).

5. DOCUMENTS

Les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés, le rapport annuel du conseil d'administration, le rapport spécial du Conseil d'administration et les rapports des commissaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que tout autre document qui sera traité par les Assemblées, sont joints à la présente lettre sur une clé USB. Ces documents sont également disponibles sur le site internet de Dexia Holding (<https://www.dexia.com/fr/a-propos-du-groupe-dexia/assemblees-generales>).

Les actionnaires peuvent obtenir une copie de ces documents au siège de Dexia Holding sis Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, Belgique, à compter de la date de la présente convocation, lors des jours ouvrables et pendant les heures normales de bureau.

PROTECTION DES DONNEES

Dexia Holding traite de manière confidentielle les informations relatives à ses actionnaires qui constituent des données personnelles. La politique de confidentialité de Dexia Holding est disponible sur son site internet (<https://www.dexia.com/fr/legal-mentions>).

* * *

Pour plus d'informations sur les Assemblées ou les formalités de participation, n'hésitez pas à contacter Dexia Holding par email (shareholder@dexia.com). **Les actionnaires qui souhaitent recevoir les convocations futures exclusivement par email sont invités à transmettre leur adresse email à Dexia Holding par email (shareholder@dexia.com).**

Cordialement,



Pierre Crevits
Administrateur-délégué



Gilles Denoyel
Président du conseil d'administration

DEXIA HOLDING SA/NV

Place du Champ de Mars 5 / Marsveldplein – B-1050 Bruxelles / Brussel – Tel. + 32 2 213 57 00 – www.dexia.com
RPM Bruxelles / RPR Brussel – TVA / BTW : BE 0458.548.296 – IBAN : BE61 0682 1136 2017 – BIC : GKCCBEBB

Annexes :

- (1) Clés USB reprenant les comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés, le rapport annuel du conseil d'administration, le rapport spécial du conseil d'administration et les rapports des commissaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;*
- (2) Formulaire de procuration pour l'Assemblée Générale Ordinaire ;*
- (3) Formulaire de procuration pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.*